

**Licence professionnelle Métiers de la comptabilité :
fiscalité**
Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence professionnelle. Licence professionnelle Métiers de la comptabilité : fiscalité. 2015, Université Toulouse 3 - Paul Sabatier - UPS. hceres-02038796

HAL Id: hceres-02038796

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02038796>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Rapport d'évaluation

Licence professionnelle Métiers de la comptabilité : fiscalité

- Université Toulouse III - Paul Sabatier - UPS

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Pour le HCERES,¹

Didier Houssin, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2014-2015

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Technologie

Établissement déposant : Université Toulouse III - Paul Sabatier - UPS

Établissement(s) cohabilité(s) : /

La licence professionnelle intitulée *Métiers de la comptabilité : fiscalité* est dispensée depuis le 1^{er} septembre 2012 à l'IUT A Paul Sabatier Toulouse 3, au sein du département GEA (Gestion des entreprises et des administrations), sur le site de Ponsan. Elle vise à former des collaborateurs de cabinets d'expertise comptable et de direction financière. Elle propose une forte spécialisation en fiscalité. Cette formation s'adresse prioritairement à des étudiants ayant déjà suivi une deuxième année de licence de gestion avec une spécialisation en comptabilité (BTS comptable et DUT GEA). Elle procure des possibilités d'insertion professionnelle directe, notamment en cabinet comptable. La formation fonctionne sous le régime de l'alternance, en contrat de professionnalisation.

Avis du comité d'experts

La licence professionnelle *Métiers de la comptabilité : fiscalité* permet d'acquérir des compétences dans le domaine de la comptabilité et propose une spécialisation importante en fiscalité. Les métiers visés à l'issue de la formation sont clairement exposés : tous types de collaborateurs de cabinets d'expertise-comptable, de directions administratives de PME et de centres de gestion. La formation est structurée selon trois modalités : des cours en présentiel, un projet tuteuré nécessitant une forte implication des étudiants et une présence en entreprise par l'alternance. Outre le domaine de la comptabilité, ceux de la fiscalité et du droit composent l'essentiel de la maquette. Les enseignements traitent également des outils numériques et d'un volume important d'apprentissage de l'anglais. On peut noter la présence d'un module d'adaptation non valorisé par des crédits européens pour faciliter l'intégration d'étudiants de profils divers en début de formation.

Le positionnement de la licence professionnelle dans son environnement socio-économique semble avéré, notamment compte tenu des liens étroits avec l'ordre des experts comptables de la région dont la formation est largement dépendante en termes d'intervenants et de débouchés pour les étudiants. Cependant les objectifs affichés en termes d'emplois pour les diplômés s'inscrivent au-delà des cabinets comptables, or le dossier n'indique pas d'entreprises d'autres secteurs réellement présentes dans un partenariat avec la formation, ce qui est regrettable. Il faut toutefois souligner que la formation n'est pas en concurrence directe avec d'autres diplômes de son environnement proche au-delà des autres licences de gestion.

L'équipe pédagogique est composée d'enseignants de l'IUT GEA Ponsan et de professionnels des domaines du droit et de la comptabilité, les seuls universitaires y intervenant dispensent des enseignements en droit et en informatique. La formation est organisée et gérée de manière satisfaisante. Un suivi adapté des stages est en place, ainsi qu'un conseil de perfectionnement qui se réunit une fois par an, les différentes fonctions pédagogiques étant clairement établies et les responsables précisément identifiés. Les professionnels assurent environ la moitié des cours et sont expert-comptable, avocat ou consultant (sur ce dernier point, on ne dispose pas d'information plus précise), ce qui est cohérent en termes de compétences et de lien avec le monde professionnel. Le dossier comporte trois lettres de soutien des milieux professionnels qui accueillent favorablement son ouverture.

Les étudiants proviennent essentiellement de BTS, alors que la formation annonce s'adresser à des étudiants de DUT GEA. Les promotions comportent une douzaine d'étudiants, ce qui semble très peu au regard du nombre de dossiers de candidatures admis (32 pour chacune des années universitaires 2013 et 2014) . Cette déperdition est due à la difficulté d'obtenir des contrats de professionnalisation. Même si la mobilité des étudiants semble également en cause, ce constat interpelle sur l'intérêt réel des professionnels du secteur pour la formation au-delà de l'affichage. Plus de 80 % des étudiants sont en contrat de professionnalisation et les taux de réussite sont de 100 %. On constate une insertion

professionnelle faible à l'issue de la formation. En effet, plus de 40 % des diplômés poursuivent des études (en alternance dans le même cabinet comptable ou de manière classique). Ce pourcentage est très élevé pour une licence professionnelle et doit être sérieusement interrogé par les responsables de la formation.

Éléments spécifiques

Place de la recherche	La place de la recherche est extrêmement limitée compte tenu de la nature du diplôme. Aucune référence à un laboratoire n'est précisée. On constate en outre l'absence d'enseignants-chercheurs de sciences de gestion dans l'équipe pédagogique.
Place de la professionnalisation	Au-delà d'indications sur la capacité à travailler en équipe ou l'autonomie, les compétences professionnelles visées sont complémentaires à celles d'un bac+2 en comptabilité. Elles mériteraient d'être davantage explicitées. Toutefois, le diplôme permet une équivalence avec cinq unités d'enseignement du diplôme de l'Union Européenne « Diplôme de comptabilité et gestion (DCG) », dans les domaines de l'anglais, de la comptabilité, des relations professionnelles, de la fiscalité et du droit de sociétés. Le taux de poursuite d'étude très élevé révèle la nécessité d'un cadrage plus clair des compétences attendues.
Place des projets et stages	La formation est organisée en alternance, aussi les étudiants n'effectuent pas de stages stricto sensu. Les projets tuteurés occupent une place importante dans la formation avec 10 crédits européens et un volume de 100 heures (travail personnel). Ils font l'objet d'un mémoire et d'une soutenance orale. Le temps passé en entreprise d'accueil respecte les critères fixés par l'arrêté de 1999 (44 semaines pour les contrats de professionnalisation et de 12 à 16 semaines pour les stagiaires).
Place de l'international	La formation n'a établi aucun accord à l'international. Les étudiants en apprentissage ne font pas preuve de mobilité à l'international, l'organisation de la formation n'étant que peu adaptée à la réalisation d'une telle démarche.
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	Le recrutement se fait sur dossier et lettre de motivation, puis en concertation avec les entreprises accueillant les apprenants. Le taux de sélectivité est de 50 % en 2012 et 42 % en 2013. Le dossier ne distingue pas l'admission de l'admissibilité (pas clair, à préciser). Il n'est pas fait mention d'entretien de sélection en complément de l'étude des dossiers de candidature. Un module d'adaptation en comptabilité et droit des sociétés est mis en place au début de la formation. Il comporte 30 heures de cours.
Modalités d'enseignement et place du numérique	Le calendrier de la formation est adapté à l'apprentissage. La formation a un accord pour l'utilisation de logiciels professionnels (progiciel cabinet Cegid). Les outils numériques de Dunod sont employés en droit des sociétés et droit fiscal. Des études de cas transversales sont mises en œuvre pour l'enseignement de la comptabilité. La mise en place de la validation des acquis de l'expérience est envisagée.
Evaluation des étudiants	L'évaluation des étudiants est réalisée de manière classique : moyenne d'obtention des unités d'enseignement (UE) à 10, compensation entre UE sans note éliminatoire. Les modalités de contrôle des connaissances ne mentionnent pas les règles de conservation et de capitalisation. La règle du rapport de 1 à 3 dans l'attribution des crédits européens n'est pas respectée (niveau le plus bas : 0, niveau le plus haut : 15). Il existe deux sessions d'examens. L'UE professionnelle est évaluée conjointement par un tuteur enseignant et un tuteur entreprise. Le jury est composé d'enseignants et pour un quart de professionnels.

Suivi de l'acquisition des compétences	Un « livret de l'apprenant » permet de suivre l'acquisition des connaissances par l'apprenant et d'établir une liaison entre l'apprenant, l'entreprise qui l'accueille et l'équipe pédagogique.
Suivi des diplômés	Le suivi des diplômés est effectué directement par les responsables de la formation sans détails sur la périodicité des enquêtes, ni sur le type de données collectées. Il n'est pas fait mention d'enquêtes réalisées par l'université.
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	Le conseil de perfectionnement se réunit une fois par an en présence de professionnels du secteur de comptabilité et un compte rendu est annexé au dossier. Une évaluation de la formation par les étudiants est mise en place par l'université. Une commission paritaire permet les échanges entre l'équipe pédagogique et des délégués étudiants, son compte rendu est annexé au dossier.

Synthèse de l'évaluation de la formation

Points forts :

- Le diplôme propose une formation véritablement originale en comptabilité et fiscalité des entreprises, sans vraiment d'équivalent en région Midi- Pyrénées.
- Son positionnement dans son environnement socio-économique est avéré, notamment compte tenu des liens étroits avec l'ordre des experts comptables.
- Le fonctionnement de la formation est satisfaisant, s'appuyant sur une gestion par une équipe pédagogique dynamique en relation étroite avec l'environnement professionnel de la comptabilité.

Points faibles :

- On constate une grande difficulté à obtenir des contrats de professionnalisation pour les étudiants, qui interroge sur l'intérêt réel des professionnels du secteur pour la formation y compris des cabinets d'expertise-comptable, au-delà d'un simple affichage.
- Les effectifs sont faibles et le taux de poursuite d'études important. De plus, ces poursuites d'études se font à niveau équivalent (Bac +3 DCG) et interpellent sur l'apport réel de la formation.
- On constate la faiblesse de l'équipe pédagogique qui ne comporte aucun enseignant-chercheur en sciences de gestion, ce qui en réduit considérablement le caractère universitaire.
- L'attribution des crédits européens est à revoir pour respecter le rapport de 1 à 3.

Conclusions :

La licence professionnelle *Métiers de la comptabilité : fiscalité* fonctionne de manière satisfaisante et propose une formation originale en comptabilité et fiscalité en lien avec les cabinets d'expertise-comptable. En revanche, elle paraît trop spécialisée pour permettre l'accès à des postes dans une direction administrative et financière de PME. Il serait nécessaire d'engager une réflexion sur la composition de l'équipe pédagogique, afin de pallier le manque d'enseignants-universitaires associés à la formation.

L'attractivité de la formation mériterait d'être renforcée, cela passe vraisemblablement par une communication accrue sur les finalités du cursus d'études. Par ailleurs, le positionnement du diplôme par rapport au DCG est à revoir afin de limiter les poursuites d'études.

Observations de l'établissement

Réponse à l'évaluation de l'HCERES de la Formation

LICENCE PROFESSIONNELLE « METIERS DE LA COMPTABILITE : FISCALITE »

IUT A-Université Paul Sabatier

La licence professionnelle « métiers de la comptabilité : fiscalité » est issue d'une collaboration étroite entre le monde professionnel représenté par l'Ordre des Experts-Comptables, et le monde universitaire.

La part des professionnels dans les enseignements du cœur de métier est importante pour une bonne intégration professionnelle des apprenants. Pour ce qui est de la part des enseignants-chercheurs dans l'enseignement de cette licence, ils sont au nombre de deux : un sur un module d'informatique de gestion, et l'autre sur le module de droit des sociétés qui octroie une équivalence à une UE du D.C.G.

L'appel à des enseignants du second degré pour dispenser l'enseignement de certains modules n'enlève en rien à la qualité pédagogique de l'équipe, d'autant qu'il s'agit de modules (comptabilité générale, fiscalité des sociétés) rarement enseignés par des enseignants-chercheurs en sciences de gestion, et ciblant l'acquisition de compétences techniques qui ne sont pas en général au cœur des thèmes de recherche de ces mêmes enseignants-chercheurs.

Un équilibre pédagogique a été trouvé pour permettre de répondre aux exigences du milieu professionnel avec la mise en place, autant que se faire possible, de mises en situation tout en ne négligeant pas le côté universitaire.

L'attribution des crédits européens sera revue afin de respecter la règle du rapport de 1 à 3 .

En ce qui concerne l'intégration de postes dans une direction administrative et financière de PME, il est à noter que la part d'apprenants ayant intégré une entreprise a augmenté et qu'il n'y a pas encore eu d'action de communication importante au niveau de structures de type PME pour faire connaître la licence. Nous avons pour objectif de mener une politique de communication dans ce sens.

La licence professionnelle « métiers de la comptabilité : fiscalité » et le DCG sont effectivement des diplômes de niveau II, mais ils ne valident pas les mêmes compétences.

Cette licence permet une poursuite d'étude et l'acquisition d'un diplôme permettant une meilleure insertion professionnelle à des étudiants titulaires d'un BTS ou d'un DUT, étudiants se retrouvant très souvent en situation d'échec lorsqu'ils intègrent la formation D.C.G.

Par ailleurs, la poursuite d'études en alternance au niveau DCG pour certains s'explique au niveau des entreprises par un souhait de voir évoluer les apprenants sur des postes avec davantage de responsabilités mais aussi par un coût réduit d'une année supplémentaire de ce salarié (contexte économique difficile). Cette poursuite d'études en alternance est très souvent plus à l'initiative de l'employeur que de l'alternant lui-même, et aboutit à une intégration professionnelle différée d'un an.

Le directeur de l'IUT

Patrick LAURENS

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'PL' or similar initials, written in a cursive style.